Marie-Françoise et Paul BATAILLE

STUDIO 2 PERSONNES «*LA MARTINIERE*»

7 Place BELLE-ISLE

50550 Saint Vaast-la-Hougue -France

Tél fixe : 02 33 20 19 84

Tél port : 06 08 37 50 90

Adresse mail : bataille@orange.fr

Site web: www.studiolamartiniere.fr

CONTRAT DE LOCATION D'UN STUDIO 2 PERSONNES : «*LA MARTINIERE*»

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer le contrat de réservation de notre studio :

«**LA MARTINIERE**»

Locataires:

M., Mme: _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

Tél domicile : _____ Tél mobile : _____

Email : _____

Nombre de personnes: _____

Adultes : _____

Enfants: -18 ans : _____

Dates du séjour :

Du : _____ arrivée à partir de 14 h 30

Au : _____ départ vers 10 h

Tarif pour le séjour : _____ euros

Ce prix s'entend toutes charges comprises, sauf taxe de séjour : 0,80 € par personne et par nuitée.

Nous vous proposons deux options : **(entourer la formule choisie)**

Forfait ménage : 30 euros	OUI	NON
Fourniture du linge 2 Personnes : 30 €/semaine	OUI	NON

Acompte de 30% à verser à la signature de ce contrat par chèque ou autre
à l'ordre de M. Mme Bataille soit : _____ euros.
La location est effective à la réception de l'acompte.

Le solde sera à régler par chèque ou autre à votre arrivée, ainsi que les options et la caution.

Descriptif rapide du Studio la Martinière:

Rez de chaussée, accessibilité totale pour fauteuil roulant.
Situé sur le port (pèche/plaisance), 100m de la plage & commerces.

Cuisine aménagée : 1 four électrique combiné/micro-ondes Capacité : 30L, plaque induction 2 foyers, hotte, réfrigérateur 1 porte 214L, case congélateur 18L, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, grille-pain, cafetière, bouilloire électrique, batterie cuisine complète.

1 lit 2 personnes (140) avec couette, 1 canapé convertible 2 personnes, 2 fauteuils, tables salon, table repas avec rallonges, chaises.

Salle de bain, avec douche à l'italienne, et WC, sèche-cheveux.

Chauffage électrique, TV, lecteur dvd, mini chaine hifi.
Téléphone : non
Wifi : oui.

Accessoires ménage, produits entretien, fer vapeur et planche à repasser, séchoir sur pied.

Conditions générales de location

Article 1 - Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

Article 2 - Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire ;

Article 4 - Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

Article 5 - Annulation par le propriétaire : Le propriétaire rembourse au locataire le montant de l'acompte encaissé.

Article 6 - Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - Règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux, ainsi que la caution et les options.

Article 8 - Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Article 9 - Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est de 300 euros est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur la fiche descriptive) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une quinzaine, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Article 10 - Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 11 - Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 2 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Article 12 - Animaux : Le présent contrat précise que le locataire ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique sauf accord préalable express du propriétaire. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire refusera les animaux.

Article 13 - Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurances type-villégiature pour ces différents risques.

Article 14 - Litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Ce contrat prendra effet si nous recevons à notre adresse (sous 7 jours) :

* Un exemplaire du présent contrat paraphé sur chaque page, daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le locataire)

* L'acompte prévu ci-avant.

Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Je soussigné M. Mme_____ déclarent être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance du descriptif du gite et des conditions générales du présent contrat.

Fait à Saint Vaast-la-Hougue le_____

Marie-Françoise et Paul Bataille

Pour le locataire, fait à le

(Signature précédée de la mention manuscrite lu et approuvé. Parapher chaque page)